

Paris, le 17 SEP. 2003

N° 3478

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé le 18 juillet dernier une lettre ouverte, dans laquelle vous souhaitiez attirer mon attention sur les problèmes que peut causer le déploiement des réseaux de téléphonie mobile. Vous y souligniez votre étonnement quant au fait que l'annonce de la signature d'une convention avec les opérateurs de téléphonie mobile pour assurer la couverture des zones blanches n'ait pas été assortie de contreparties suffisamment contraignantes pour les opérateurs.

La signature de la convention entre l'Etat, les associations de collectivités locales et les trois opérateurs de téléphonie mobile de deuxième génération répond à une demande forte de la population et des élus locaux. La non couverture en téléphonie mobile de certaines portions de notre territoire est en effet dénoncée par les populations (y compris les entreprises et certaines professions, tels les médecins), ainsi que par les élus locaux, qui soulignent le handicap économique subi par leurs territoires. La téléphonie mobile est devenue un élément à part entière de la vie quotidienne des Français.

C'est pourquoi le Gouvernement a demandé aux opérateurs de s'engager davantage, sur le plan financier, afin de couvrir ces zones blanches, tout en prévoyant un financement complémentaire de l'Etat et des collectivités locales. L'Etat a cependant imposé aux opérateurs de recourir majoritairement au concept d'itinérance locale (un seul opérateur équipe la zone, et accepte en itinérance les clients des deux autres opérateurs), réduisant ainsi le nombre d'antennes installées. Une telle approche permet aussi, mécaniquement, de diminuer les rayonnements émis sur la zone considérée.

Par ailleurs, sur les zones blanches à couvrir, les opérateurs devront bien entendu respecter l'ensemble de la réglementation applicable, tant en matière de protection de l'environnement qu'en ce qui concerne la limitation des puissances émises.

.../...

Madame Janine LE CALVEZ
Présidente de l'Association PRIARTEM
5, Cour de la Ferme Saint Lazare

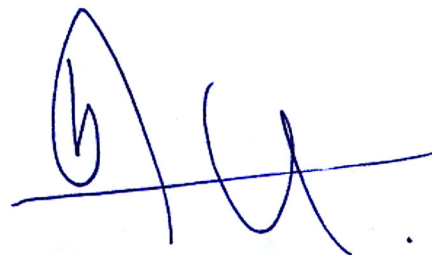
75010 Paris

Enfin, j'ai demandé aux ministres chargés de la santé, de l'industrie et de la recherche de mettre au point un plan d'actions gouvernemental sur le thème de la protection de la santé vis-à-vis des rayonnements. Ce plan d'actions s'articulera autour des trois axes que sont la recherche (poursuite des études épidémiologiques...), l'adoption de nouvelles mesures réglementaires, notamment concernant les équipements terminaux téléphoniques, et la promotion d'une transparence accrue envers la population (information avant le déploiement des antennes, code de bonne conduite, signatures de chartes avec des collectivités territoriales....). Ce plan d'actions sera finalisé d'ici le mois de novembre.

J'ai transmis aux ministres concernés les propositions que vous m'avez adressées, en leur demandant d'étudier comment elles pourraient être intégrés, le cas échéant, dans le plan d'actions gouvernemental.

J'adresse copie de cette lettre à Monsieur Stephen KERCKHOVE, Coordinateur des campagnes de l'Association « Agir pour l'Environnement ».

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes hommages respectueux.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Pierre RAFFARIN